

Mutisme sur le projet de logements LPA

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5001 - Dimanche 9 février 2020 - Prix : 10 DA

Tizi-Ouzou

Projection vendredi en avant-première du film «Le vent divin» de Merzak Allouache

Pour participer au Sommet de l'UA

Le président de la République se rend à Addis-Abeba

Le repo, le dérèglement

Par Mohamed Habili

Le 17 septembre dernier, un événement inattendu s'est produit dans un segment du marché monétaire américain, celui du repo (pour Sale and Repurchase Agreement), qui a vu son taux bondir à ce sommet de 10%, une première dans l'histoire de la Fed, la banque centrale américaine. A ce niveau, il est en effet plus de 4 fois supérieur au taux directeur, auquel les banques commerciales et autres institutions financières (dont des fonds spéculatifs) admises à ce marché sont censées se prêter des liquidités à travers des opérations sécurisées, le plus souvent dans le très court terme. La partie désireuse d'obtenir du cash vend un actif ne présentant pas de risque, en général un bond du trésor américain, à celle qui accepte de le lui fournir, sous la condition de racheter l'actif à l'échéance convenue, souvent dès le lendemain. Il existe une autre manière de procéder, dans laquelle le collatéral, c'est-à-dire le titre servant de garantie, n'est pas exigible. S'il devait se produire un dérèglement, c'est dans ce deuxième compartiment du marché monétaire, à ne pas confondre avec le marché financier, qu'il aurait dû se manifester en premier, non pas dans celui où les transactions sont garanties par des collatéraux théoriquement les plus fiables qui soient, les bons du trésor américain, les «treasuries» comme on les appelle familièrement.

Suite en page 3

En vue de simplifier les conditions de création d'entreprises

Tebboune annonce une révision du code de commerce



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a annoncé que le code de commerce sera révisé prochainement en vue de simplifier les conditions de création d'entreprises, tout en prévoyant un système de prévention afin de venir en aide à celles en difficulté. Lire page 2

Litige Algérie Télécom-Consutel

La Cour permanente d'arbitrage tranche en faveur de l'Etat algérien

Un vibrant hommage rendu à Kaddour Darsouni

Spectacle de Abbas Righi à l'Opéra d'Alger

En vue de simplifier les conditions de création d'entreprises

Tebboune annonce une révision du code de commerce

■ Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a annoncé que le code de commerce sera révisé prochainement en vue de simplifier les conditions de création d'entreprises, tout en prévoyant un système de prévention afin de venir en aide à celles en difficulté.

Par Meriem Benchaouia

Dans son allocution, lue en son nom par le ministre Conseiller à la communication, porte-parole officiel de la Présidence de la République, Belaïd Mohand Ouassaïd, à l'ouverture d'un Séminaire international des avocats sur la protection juridique et judiciaire de l'investissement, le Président Tebboune a affirmé que le projet ambitieux de l'amendement constitutionnel «donnera lieu, en ce qui a trait à la justice, à l'adaptation des lois aux exigences de la nouvelle étape, à commencer par la révision du code de commerce afin de simplifier les conditions de création des entreprises, introduire un système de prévention pour sauver les entreprises en difficulté et renforcer les juridictions statuant en matière commerciale, à travers la spécialisation de l'élément humain». «Le code civil et le code de procédure civile et administrative seront également révisés pour leur adéquation au développement de l'économie nationale», a précisé M. Tebboune dans son allocution. Des membres du gouvernement, les autorités judiciaires, l'Union nationale des ordres des avocats algériens (Unoa), l'Union nationale des avocats, l'Union internationale des avocats (UIA) et l'Union des avocats arabes, ont assisté à ce séminaire. «Cela contribuera à créer un climat favorable aux affaires et à accorder à la justice de plus larges prérogatives dans le domaine économique, y compris en matière de thème de ce séminaire», a estimé le président. Le



président de la République a précisé, par ailleurs, à l'adresse des participants, que l'objectif escompté de l'amendement de la Constitution «est d'asseoir les fondements de la nouvelle République sur des bases pérennes, qui survivent aux hommes, car elles permettront de protéger le pays définitivement de la corruption et des dérives autoritaires, de consacrer une démocratie authentique, fondée sur la séparation effective des pouvoirs, de protéger les droits et libertés du citoyen, ce qui fera de l'alternance pacifique

au pouvoir une réalité tangible confortant la confiance gouvernant-gouverné». Entre autres axes du projet d'amendement de la Constitution, M. Tebboune a cité «la séparation et l'équilibre des pouvoirs, une réforme globale du secteur de la Justice renforçant l'indépendance du pouvoir judiciaire, étant le principal pilier de l'Etat de droit, dans le cadre d'une pratique démocratique où le citoyen sentira que son opinion est prise en compte, qu'il est partenaire dans la prise de décision politique, concerné par l'avenir de son pays et conscient

de l'équilibre entre les droits et les devoirs». Estimant que cette profonde révision «demeurera inachevée sans des mesures pour renforcer la profession de notaire, la fonction d'huissier de justice, de commissaire-priseur et d'expert juridique», il a mis l'accent sur l'importance de «consolider, en permanence, les mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption en vue d'instaurer un environnement sain de toute corruption et favorable à la concurrence loyale qui repose sur le sens de responsabilité et l'amour de la patrie, un

environnement immunisé par la morale et les valeurs nobles». A ce propos, le président de la République a souligné que «la protection juridique et judiciaire de l'investissement incombe à la justice pour être efficace dans la protection des droits des individus et des entreprises et le règlement, avec la célérité exigée, des contentieux dans le cadre de la souveraineté de la loi», affirmant que «c'est ainsi que sera assuré le climat adéquat aux opérateurs pour investir dans tous les secteurs et à travers toutes les régions du pays». Le Président Tebboune a ajouté que la protection juridique et judiciaire de l'investissement étranger «est de nature à renforcer l'attractivité de l'investissement étranger, ce qui contribuera au transfert de la technologie et du savoir, dans un premier temps, et à leur implantation ensuite, d'autant que notre pays a signé des dizaines de conventions relatives à l'interdiction de la double imposition fiscale et à la protection mutuelle des investissements». Rappelant que la protection de l'investissement étranger est garantie par l'adhésion de l'Algérie à plusieurs conventions internationales y afférentes, et aux accords bilatéraux conclus avec plus de 50 Etats, il a ajouté que la liberté de l'investissement et du commerce consacrée par la Constitution requiert davantage de protection et de promotion au service de l'économie nationale. Un aspect qui sera pris en compte dans le prochain amendement de la Constitution, a-t-il assuré.

M. B.

Pour participer au Sommet de l'UA

Le président de la République se rend à Addis-Abeba

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, effectue depuis hier son deuxième déplacement à l'étranger, après celui effectué à Berlin en Allemagne, pour participer à la Conférence internationale sur la Libye. Il s'est rendu dans la capitale éthiopienne, Addis-Abeba, où se déroule le 33^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine.

Aujourd'hui et demain se tient à Addis-Abeba, en Éthiopie, le 33^e Sommet de l'Union africaine. Ce rendez-vous d'envergure continentale qui se tient depuis 2002, sera placé dans sa 33^e édition sous le thème «Faire taire les armes : trouver les conditions propices au développement de l'Afrique». Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA écouteront également un exposé qui sera présenté par le président de la République sur «la situation du terrorisme en Afrique et les moyens d'y faire face plus efficacement», selon un communiqué de la Présidence de la République.

Ce sera ainsi l'occasion pour les hauts responsables et les chefs diplomatiques

des 55 États africains membres de l'organisation d'aborder les questions de paix et de sécurité en Afrique. En effet, le Président Tebboune devra, en outre, participer à la réunion du Conseil de la paix et de la sécurité de l'UA, dont l'Algérie est membre, consacrée à l'examen des derniers développements de la situation en Libye et dans la région du Sahel. Le Conseil paix et sécurité de l'Union africaine (CPS) s'est réuni en sommet hier, à Addis Abeba, pour tenter de juguler les crises au Sahel et en Libye, au moment où l'Organisation panafricaine s'active à parler à l'unisson sur ces deux dossiers.

En définitif, le sommet a pour objectif de «sécuriser une démarche africaine adaptée qui aidera à fixer le cessez-le-feu, le respect de l'embargo sur les armes et la cessation des interférences en Libye», a indiqué, jeudi, le chef du CPS, l'Algérien Smail Chergui, à l'APS.

Au menu de ce sommet extraordinaire, figure l'examen des conclusions de la réunion du Comité de haut niveau sur la Libye à Brazzaville, celles du Congrès de Berlin ainsi que les acquis de la réunion

des pays frontaliers de la Libye qui s'est tenue le 23 janvier à Alger. Il s'agit notamment de déterminer les mesures opérationnelles pour rendre le Comité de haut niveau sur la Libye plus proactif et de définir la contribution de l'Afrique à la cessation effective des hostilités.

Au titre des contributions au processus de règlement de cette crise, l'UA va proposer une mission conjointe d'observateurs avec l'ONU pour surveiller le respect du cessez-le-feu, après que les deux camps rivaux ont accepté de négocier une trêve durable.

Le déploiement des observateurs militaires et civils sur le terrain est envisagé juste après la signature de la cessation des hostilités entre les deux belligérants libyens, a confié à l'APS une source proche de la réunion.

La proposition intervient au lendemain des pourparlers de Genève entre le Gouvernement d'union nationale et l'Armée nationale libyenne qui, tous deux, ont accepté le principe de transformer la «trêve» en un «cessez-le-feu durable».

Le CPS mettra à profit ce sommet pour

appeler, par ailleurs, à un sursaut au Sahel où la menace s'étend et guette aujourd'hui l'ensemble des pays côtiers comme le Bénin, le Ghana, le Togo et la Côte d'Ivoire.

Le commissaire Chergui plante à la veille du sommet un «décor sombre» de la situation au Sahel : arrivée massive des terroristes de «Daech» dans la région, prolifération des armes, évolution des modus operandi des attaques terroristes, porosité des frontières et manipulation des violences intercommunautaires par des groupes terroristes.

Le sommet devrait aussi aborder l'épineux dossier malien, à la lumière des derniers développements positifs dans la mise en œuvre de l'Accord d'Alger.

Au Conseil paix et sécurité de l'Union africaine il est reconnu le rôle moteur de l'Algérie dans la relance de ce processus et où l'on se félicite de la volonté du Président Abdelmadjid Tebboune de faire de la stabilisation du Sahel la priorité de la politique extérieure de l'Algérie.

Louiza Ait Ramdane

— La convocation des demandeurs reportée à plusieurs reprises — Mutisme sur le projet de logements LPA

C'est le grand silence au niveau de la wilaya d'Alger et même au département chargé de l'habitat et de l'urbanisme de l'APW qui ne donnent plus de nouvelles sur la convocation des souscripteurs de la formule logement promotionnel aidé (LPA) ayant été admis, pour le dépôt de leurs dossiers, reportée de multiples fois.

Par Thinhinene Khouchi

Les 262 000 demandeurs de la formule LPA au niveau de la wilaya d'Alger attendent depuis fin octobre dernier le lancement officiel des convocations des 10 000 demandeurs admis pour déposer leurs dossiers au niveau de leurs communes respectives. Les services concernés avaient annoncé à de multiples reprises le début des convocations mais à chaque fois c'était annulé. Le vice-président de l'Assemblée populaire de wilaya d'Alger (APW), chargé de l'habitat et de l'urbanisme, Yahia Nessel avait fait savoir, début décembre dernier que «les communes relevant de la wilaya d'Alger devront prendre contact, fin décembre avec les souscripteurs de la formule logements promotionnels aidés (LPA) ayant été admis, pour le dépôt de leurs dossiers». Mais cela n'a pas eu lieu. Contacté une seconde fois début janvier pour tenter d'avoir des explications à ce retard, ce même responsable nous avait expliqué que : «On a fini d'étudier toutes les demandes des souscripteurs. C'est l'assainissement des listes et la sélection des bénéficiaires des 10 000 logements LPA et la régularisation de la situation juridique de certaines assiettes foncières, qui prennent du temps». Il avait alors annoncé le commencement de cette opération fin janvier mais

finalement ce n'était que de fausses promesses. Et depuis, contacté à plusieurs fois, le chargé de communication de la wilaya d'Alger ainsi que le chargé de l'habitat et de l'urbanisme au niveau de la wilaya d'Alger sont plongés dans un mutisme profond et ne communiquent plus à ce propos et ne donnent plus de nouvelles sur ce sujet, ce qui a plongé les demandeurs de cette formule dans le flou total. Certains demandeurs veulent savoir s'ils font partie des 10 000 personnes sélectionnées ou pas. De son côté, le wali d'Alger, Abdelkhalek Sayouda, a fait état le 30 décembre dernier du lancement du premier projet de logements de type LPA (logement promotionnel aidé), au niveau de la commune de Ain Benian, qui sera réalisé par l'Office de promotion et de gestion immobilières (OPGI) de Bir Mourad Raïs. En effet, après la régularisation de la situation juridique de certaines assiettes foncières, l'OPGI de Bir Mourad Raïs est parvenu à la concrétisation du premier projet de logements de type LPA et le lancement de la réalisation de 300 logements dans la commune de Ain Benian, a précisé Sayouda mais qui ne donnera pas le droit aux responsables de cette commune d'ouvrir les portes aux demandeurs admis pour déposer leurs dossiers. Le wali d'Alger avait en outre assuré que «d'autres projets qui sont



PH. > D. R.

actuellement à l'étude attendent la régularisation de leurs assiettes foncières et la finalisation des procédures relatives aux logements publics». A rappeler que le wali ainsi que le vice-président de l'Assemblée populaire de wilaya d'Alger (APW), chargé de l'habitat et de l'urbanisme,

Yahia Nessel ont appelé le ministère de l'Habitat à accorder des quotas supplémentaires aux citoyens de la wilaya d'Alger, compte tenu du grand nombre de demandes enregistrées via Internet mais cette demande n'a pas eu de réponse favorable. T. K.

Climat des affaires Vers l'amélioration du cadre juridique lié aux investissements

Les participants au séminaire international sous le thème «Les aspects juridiques dans le domaine des affaires et l'acte d'investir» ont été unanimes à dire que la réalisation du développement durable et d'une économie forte ne saurait être concrétisée sans ouvrir la voie devant les différents investissements à travers la promulgation de lois «pérennes», «transparentes» et «attractives» assurant un climat propice aux affaires.

Aussi, Ahmed Sai, président de l'Union nationale de l'Ordre des avocats (UNOA), a estimé que l'investissement, aussi bien national qu'étranger, nécessitait un climat de stabilité, expliquant que la protection juridique et judiciaire se réalise à travers la promulgation de lois protégeant les investisseurs et garantissant un règlement rapide des conflits. Mettant en avant le rôle de l'avocat dans ce domaine à travers l'accompagnement de l'investisseur et les consultations juridiques nécessaires fournies outre les «voies alternatives» dans le règlement des conflits, à l'instar de la médiation juridique et l'arbitrage, il a appelé à la nécessité de la formation des avocats et des magistrats en matière de jugement dans des tels conflits. Quant à Abdelmadjid Selini, bâtonnier d'Alger, il a rappelé que la tenue de ce séminaire coïncidait avec les préparatifs en cours pour

doter le pays d'un arsenal juridique complémentaire comportant, en plus des lois relatives aux droits et libertés des citoyens, des lois relatives à la dynamisation de l'économie et du développement durable. Il a également souligné le rôle de l'avocat dans ce domaine en tant que collaborateur avec la justice dans la garantie de la protection juridique et judiciaire aux investisseurs à travers sa contribution au règlement de litiges judiciaires. De son côté, Jerome Roth, président de l'Union internationale des avocats (UIA), a estimé que «le thème de la protection juridique et judiciaire de l'investissement revêt une grande importance».

«L'Algérie dispose d'un cadre juridique favorable»

Les participants à la conférence internationale sur la protection juridique et judiciaire des investissements organisée à Alger ont souligné samedi les efforts déployés par l'Algérie pour assurer une meilleure sécurité et liberté aux opérateurs économiques nationaux et étrangers, à travers la mise en place de lois et d'instances chargées de statuer sur d'éventuels litiges. Des spécialistes du droit et des avocats, intervenant lors de la deuxième et dernière journées de la conférence internationale

sur le thème de la protection juridique et judiciaire des investissements ont relevé les principales actions entreprises par l'Algérie pour assurer un cadre législatif favorable aux investisseurs étrangers et nationaux, notamment à travers la mise en place des institutions spécialisées d'accompagnement et des instances d'arbitrages créées en vue du règlement des litiges commerciaux. Membre depuis 1989 de la convention internationale signée à New York en juin 1958, portant sur la reconnaissance et l'application des sentences arbitrales, l'Algérie a adopté plusieurs lois liées à la protection et couverture des investissements locaux et étrangers ainsi que des textes portant sur la garantie d'un climat des investissements favorables, a fait savoir l'avocat et professeur à l'université d'Alger, Athamnia Lakhmissi. Evoquant le dispositif juridique mis en place pour offrir un climat des investissements stimulant, l'intervenant a cité notamment le code des investissements de 2006, la loi sur la monnaie et le crédit, la loi sur la lutte contre la corruption, la loi sur la protection de la propriété industrielle ainsi que la loi sur la concurrence. «L'ensemble de ces textes visent à assurer un environnement propice aux investissements nationaux et internationaux. Certes, l'application de ces lois reste à faire et

sujet à enrichissement et modification, mais, globalement, la volonté de protéger les investisseurs est consacrée juridiquement», a tenu à faire savoir M. Athamnia qui a présenté une communication sur le thème de «la protection pénale du climat de l'investissement». Dans le même ordre d'idées, le magistrat permanent au tribunal arabe de l'investissement du Caire, Lahcen Kadroussi, a affirmé que l'Algérie est membre à part entière de la convention arabe de protection des investissements, précisant que celle-ci comprend l'ensemble des dispositions relatives à la protection et à la garantie des investissements réalisés dans les pays arabes. Néanmoins, l'avocat au barreau d'Alger, Lezhar Naceredine, a déploré, lors de son intervention sur «le système judiciaire algérien : frein ou moteur de l'investissement», des lenteurs dans le traitement des litiges commerciaux et de règlement de certaines questions par la justice, dont l'application des décisions portant sur le recouvrement de créances et le paiement des dettes. Dénonçant «la pénalisation de l'acte de gestion», l'avocat au barreau d'Alger a appelé les magistrats à garantir la protection des investisseurs nationaux et à un traitement juste des dossiers soupçonnés d'être des affaires de corruption ou de fraudes. L. N.

LA QUESTION DU JOUR

Le repo, le dérèglement

Suite de la page une

Dans un premier temps, la Fed, pensant que le pic était passager, la conséquence d'un malheureux concours de circonstances, a cru qu'une intervention de sa part limitée à quelques jours seulement suffirait pour que le taux du repo s'aligne de nouveau sur celui de son taux directeur. Les banques ne se prêtant plus entre elles du cash, il ne lui restait plus qu'à y pourvoir elle-même, c'est-à-dire à créer quotidiennement et à partir de rien des dizaines de milliards de dollars. Il faut se rappeler que la dernière fois où cela est arrivé, où le marché interbancaire s'est complètement asséché, ce fut au tout début de la grand crise financière dite des subprimes de 2008, il y a donc plus d'une décennie maintenant. Comme au bout de quelques jours de cette thérapie en forme d'injections quotidiennes le taux rebelle ne rentrait pas dans l'ordre, force lui était de prendre les choses plus au sérieux, de se donner des délais non plus en jours mais en semaines, mais tout de même en se fixant une date butoir, le 31 octobre 2019. Cette date atteinte, le taux du repo restait encore trop élevé par rapport au taux directeur. Plus grave encore, c'est ce dernier, alors près de 2%, qui s'est mis à augmenter ; il est vrai sans crever le plafond pour sa part. Les autorités monétaires n'en continuaient pas moins de soutenir que la crise était passagère, qu'elle s'expliquait totalement par la conjonction de deux échéances, ou peut-être même de plusieurs, qui ordinairement ne survenaient pas en même temps. Ce serait principalement, d'une part le besoin des entreprises en liquidités en vue de s'acquitter de leurs impôts, et de l'autre l'achat obligatoire par les grandes banques de la dette fédérale, répartie à la hausse ces deux dernières années, du fait des choix fiscaux de l'administration Trump, alors qu'elle diminuait antérieurement à elle. Sollicitées de deux côtés à la fois, les liquidités bancaires ont eu tendance à se tarir, d'où le bond historique du taux du repo. Les banques à qui il en restait un peu malgré tout ne tenaient plus à s'en séparer, serait-ce pour quelques heures seulement, et même pour un gain aussi élevé. Une explication en apparence solide, mais qui a le défaut d'être une construction a posteriori. Si les causes qu'elle invoque étaient bien celles qui ont agi pour donner l'effet que l'on sait, elles auraient apparu comme telles pour tout le monde. Leur action conjuguée n'aurait pris personne au dépourvu. Et moins que tout le monde la Fed, qui au contraire dans cette affaire n'a fait que tâtonner. C'est ainsi qu'elle a commencé par avouer qu'elle ne comprenait pas ce qui se passait, avant de se ressaisir et de dire avec aplomb qu'elle avait parfaitement vu venir la crise. M. H.

Litige Algérie Télécom-Consutel

La Cour permanente d'arbitrage tranche en faveur de l'Etat algérien

■ L'affaire en arbitrage opposant, auprès de la Cour permanente d'arbitrage (CPA) de La Haye, l'Etat algérien à la société italienne Consutel Group SPA In Liquidazione, a été sanctionnée par une sentence finale en faveur de l'Etat algérien, annonce samedi le ministère de la Poste et des Télécommunications dans un communiqué.

Par Amel B.

Le Tribunal arbitral «a rejeté l'ensemble des demandes de la partie plaignante (Société Consutel), dont un montant s'élevant à 408,880 millions de dollars US, en guise de réparations requises pour cause de pré-



judiciaires subis, en estimant que les agissements d'Algérie Télécom ont rendu sa situation économique inconfortable, ce qui aurait causé la faillite de la société SPEC-COM et de son entreprise mère Consutel». La CPA a ordonné à la partie plaignante de «verser à l'Etat algérien l'ensemble des honoraires et frais du Tribunal, de son assistant, de la CPA ainsi que la totalité des frais de représentation», a-t-on ajouté de même source. Le

ministère a rappelé, dans son communiqué, qu'à l'origine du litige, «une convention de partenariat conclue, en date du 3 novembre 2007, entre l'entreprise Algérie Télécom (AT) avec la société SPEC-Com portant sur la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements FTTX (Fibre to the X) à très haut débit Triple Play de type Métró Ethernet», ajoutant que «la société Consutel a intenté, en date du 05 Juin 2017, une action en arbi-

trage ad hoc contre l'Etat Algérien, conformément à l'article 8 du traité d'investissement bilatéral -BIT- (Bilateral Investment Treaty), auprès de ladite juridiction». Le ministère a souligné qu'à «l'issue d'une longue procédure, l'affaire en question a été couronnée par un franc succès en faveur de l'Algérie, grâce à un suivi rigoureux de la part des services du ministère, ayant assuré une coordination active avec les avocats

conseils algériens, aux compétences avérées, qui se sont encore une fois distingués à travers leur maîtrise technique et leur engagement pour défendre les intérêts de notre pays».

A. B./APS

Accidents de la circulation en 2019 à Ghardaïa 13 morts et 245 blessés recensés

Treize personnes ont trouvé la mort et 245 autres ont été blessées dans 31 accidents de la circulation en milieu urbain survenus en 2019 dans la wilaya de Ghardaïa, indique hier un communiqué de la cellule de communication de la sûreté de la wilaya. Ces accidents sont principalement dus au non-respect du code de la route, de la priorité, des plaques de signalisation, à l'inadvertance des piétons et des conducteurs, à l'excès de vitesse, au dépassement non autorisé et à la conduite avec le téléphone mobile, selon la même source. S'agissant du contrôle des infrac-

tions de la circulation et du roulage, les mêmes services ont enregistré 1 633 infractions au code de la route et 5 490 contraventions suivies d'une amende et 542 procès-verbaux de délits pour conduite sans une police d'assurance, absence de fiche de contrôle technique du véhicule ou sans documents de conduite et de véhicule, ce qui a entraîné également le retrait de 1 464 permis de conduite, précise le même communiqué. Durant la même période, les services de sûreté ont organisé 7 001 postes de contrôle, où 121 257 véhicules ont été contrôlés. Ils ont

également signalé 28 points noirs sur les routes dans les tissus urbains que les services concernés prendront en charge pour les éliminer, a-t-on fait savoir. Mostaganem : une personne mortellement renversée par un véhicule Une personne a été mortellement renversée par un véhicule, dans la commune de Sayada, lequel a également grièvement blessé une autre, a-t-on appris, vendredi, de la direction de la Protection civile de la wilaya de Mostaganem. Le drame s'est produit dans la soirée du jeudi au cours de laquelle les éléments de ce corps de

secours ont intervenu pour évacuer deux personnes grièvement blessées à l'hôpital «Ernesto Che Guevara» du chef-lieu de wilaya. Celles-ci ont été renversées par un véhicule au douar Ouled Benatia, dans la commune de Siyada (4 km au sud de la wilaya). Les victimes, âgées de 41 et 43 ans, ont été prises en charge au service des UMC de l'hôpital. L'un d'entre eux a succombé des suites de ses blessures, a-t-on indiqué de même source.

Kamel L.

Sakiet Sidi Youcef Zitouni se recueille en compagnie de la délégation tunisienne à la mémoire des martyrs

LE MINISTRE des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, s'est recueilli hier en compagnie de personnalités officielles tunisiennes, dont le ministre des Affaires locales et de l'Environnement, Mokhtar Hammami, à la mémoire des martyrs des événements de la localité tunisienne Sakiet Sidi Youcef, à l'occasion du 62^e anniversaire de ces massacres sanglants perpétrés par les forces françaises le 8 février 1958. Les hymnes nationaux des deux pays ont été entonnés et les deux ministres algérien et tunisien accompagnés des autorités locales des wilayas de Souk Ahras (Algérie) et du Kef (Tunisie) ont déposé une gerbe de fleurs sur la stèle commémorative et ont lu la Fatiha du saint Coran à la mémoire des chouhada de ces événements. Les deux délégations se sont ensuite rendues à la maison d'hôtes de la commune de Sakiet Sidi Youcef. Auparavant, Tayeb Zitouni a indiqué, dans une brève déclaration au siège de la commune de Sakiet Sidi Youcef, que les deux peuples algérien et tunisien sont aujourd'hui invités à opérer des révolutions dans la science et la révolution pour lever le défi et consolider les rapports de solidarité et économiques entre les deux pays.

Lyes G.

El Kala

Diverses opérations de développement réalisées, d'autres en perspective

Diverses opérations de développement ont été réalisées et d'autres sont en perspective dans la commune d'El Kala (El Tarf), dans le souci d'améliorer les conditions de vie des citoyens et répondre à leurs attentes, a-t-on appris samedi auprès du président de l'assemblée populaire de cette collectivité locale. S'inscrivant au titre du programme communal de développement (PCD), les opérations concrétisées ont porté, entre autres, sur le renforcement de l'alimentation en eau potable (AEP), par la rénovation de son réseau au niveau de la Grande plage, au profit de 350 foyers relevant de cette commune frontalière, a ajouté M. Redjem Boussaha. Inscrite dans le cadre de la deuxième tranche d'une opération de renforcement de l'AEP, cette opération a été lancée au courant de l'exercice 2019 et clô-

ture vers la fin de l'exercice précédent, a-t-il également signalé. Deux des quatre projets portant sur la réalisation de stades Matico ont été, par ailleurs, achevés dans le cadre de l'encouragement de la pratique sportive, a souligné à l'APS, la même source, relevant que les deux stades en cours seront «réceptionnés» durant le mois d'avril prochain. Parmi les autres projets de développement proposés pour améliorer les conditions de vie des citoyens de cette collectivité, le même édile a cité des opérations, inscrites en PCD, se rapportant à la réalisation d'un réseau d'AEP au lieu-dit «Demet Rihana» devant profiter à près de 100 foyers, et un autre destiné aux 60 logements sociaux sis à la cité Gellas Sud. Il a également fait état d'une proposition de réalisation d'un réseau d'assainissement à la cité

Fernana, à proximité de l'arrondissement de police, sur un linéaire de 900 mètres. Une dizaine de «points noirs» portant préjudice à la ville côtière d'El Kala qui enregistre durant la saison estivale un rush des touristes venant de divers horizons, a été, en outre, proposée à la réhabilitation par l'APC. La réhabilitation et l'entretien de 700 mètres linéaires situés entre «la route de l'usine» et la corniche d'El Kala, ainsi que près de 2 kilomètres à Guantra Hamra et l'aménagement du cimetière de cette ville côtière, font partie des préoccupations de la population locale, a, en outre, affirmé l'édile. Les responsables municipaux ont, par ailleurs, mis l'accent sur les projets d'amélioration urbaine de sites ruraux groupés sis à Guantra Hamra, inscrits dans le cadre du programme sectoriel de développement (PSD). Hassina C.

Une semaine difficile à cause du coronavirus

■ Les cours mondiaux des matières premières ont connu une semaine difficile à cause des répercussions du coronavirus, même si certaines ont su tirer leur épingle du jeu.

P.V.D. R.



Par Malek M.

Les prix du pétrole ont baissé vendredi alors que la Russie, qui doit prendre position sur une éventuelle réduction supplémentaire de production de pétrole «dans les prochains jours», tergiverse. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril s'est établi à la clôture vendredi à 54,47 dollars à Londres, en baisse de 0,84 % ou 46 cents par rapport à la clôture de jeudi. A New York, le baril américain de WTI pour mars a perdu 1,24 % ou 63 cents, à 50,32 dollars. Selon plusieurs médias, la

Russie, alliée des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole au sein de l'Opep+, s'est opposée jeudi à la recommandation du comité technique de ce groupe, en réunion extraordinaire à Vienne, en faveur d'une baisse de production de 600 000 barils supplémentaires par jour pour enrayer la chute des cours provoquée par l'épidémie de coronavirus. Pour autant, la baisse de production envisagée «ne sera probablement guère suffisante pour faire remonter les prix car la diminution de la demande chinoise est considérablement plus

importante», selon un analyste.

Le ministre russe de l'Énergie, Alexandre Novak, a indiqué que l'épidémie de coronavirus pourrait ne réduire la demande mondiale de pétrole que de «150 000 à 200 000 barils par jour». Des chiffres loin des estimations des analystes, qui évoquent une chute des importations chinoises de 3 ou 4 millions de barils par jour par rapport à début janvier. Par ailleurs, selon Christian Redmond, analyste, «les raffineries chinoises de pétrole ont réduit leur cadence d'environ 15 %, ce qui laisse environ 17,7 millions de barils inutilisés dans des

pétroliers au large de Singapour». Les cours du maïs coté à Chicago ont profité vendredi d'un rebond technique pour finir la semaine en hausse. Ceux du blé et du soja ont également progressé. «Les acteurs du marché ont essayé de faire monter un peu les prix avant le week-end et avant le rapport de mardi sur l'offre et la demande de produits agricoles, que publie chaque mois le ministère américain de l'Agriculture (USDA)», indique l'expert Brian Hoops. Selon l'expert, ce rapport devrait faire état d'une révision à la baisse des estimations de stocks de

fin de campagne pour le maïs, le blé et le soja américains, ce qui est de nature à faire monter les prix. Au niveau mondial, les prévisions des stocks de fin de campagne des deux céréales pourraient également être abaissées tandis que celles de soja pourraient être légèrement revues à la hausse, précise M. Hoops. Le boisseau de maïs (environ 25 kg) pour livraison en mars, le plus échangé, a terminé vendredi à 3,8350 dollars, contre 3,7925 dollars à la précédente clôture (+1,12 %). Le boisseau de blé pour livraison en mars, également le plus actif, a fini à 5,5875 dollars, contre 5,5625 dollars jeudi (+0,45 %). Le boisseau de soja pour livraison en mars, le plus échangé, a terminé à 8,200 dollars, contre 8,100 dollars la veille à la clôture (+0,11 %). Les métaux industriels ont particulièrement souffert depuis la mi-janvier de l'épidémie de pneumonie virale qui se propage en Chine, tandis que l'or a su tirer son épingle du jeu. L'once d'or valait 1 568,99 dollars vendredi, contre 1 589,16 dollars sept jours plus tôt. Depuis un pic atteint le 16 janvier, dans l'élan d'optimisme ayant suivi la signature du traité commercial dit de «phase 1» entre les États-Unis et la Chine, le cuivre, considéré comme un baromètre du cycle économique, accuse une baisse de près de 10 %. Le cuivre a toutefois légèrement rebondi cette semaine, la tonne de métal rouge s'échangeant à 5 669,50 dollars vendredi, contre 5 567 dollars vendredi dernier à la clôture. Les autres métaux industriels ont suivi la même tendance, notamment l'aluminium et l'étain, avec des cours qui ont perdu 5 à 8 % depuis le début de l'épidémie.

M. M./APS

Pétrole russe

Fin du tarif préférentiel livré au Belarus

Les livraisons de pétrole russe au Belarus auront lieu désormais sans réduction de prix, a annoncé vendredi un représentant du Kremlin, une nouveauté qui risque de peser lourd sur l'économie biélorusse, très dépendante des hydrocarbures russes. «Il y avait une demande de la partie biélorusse pour l'octroi de réductions (sur le pétrole). Si nous faisons cela, il sera nécessaire d'introduire une régulation étatique du marché du pétrole, ce que nous ne pouvons pas faire», a déclaré le chef adjoint de l'administration présidentielle russe, Dmitri Kozak, cité par l'agence de

presse Interfax. «Nous aiderons les entreprises russes et biélorusses à signer des accords commerciaux sur les livraisons de pétrole», a-t-il ajouté, après une rencontre à Sochi entre le président russe Vladimir Poutine et son homologue Alexandre Loukachenko. Les livraisons de pétrole russe sont cruciales pour l'ex-République soviétique du Belarus, car Minsk en raffine une très grande partie puis l'exporte vers l'Europe, fournissant ainsi un apport financier majeur pour ce pays à l'économie exsangue. Mais début janvier, le Belarus a connu quelques

jours d'interruption des livraisons russes après l'expiration fin 2019 du contrat régissant les prix et les volumes de pétrole livrés par Moscou, avant la conclusion d'un nouveau contrat dont les termes ne sont pas connus. Alors que le Belarus importait jusqu'à récemment l'intégralité de son pétrole de Russie à un tarif préférentiel, Minsk a précisé avoir pour objectif d'obtenir «30 à 40 % de pétrole de Russie, 30 % de la Baltique et 30 % par l'Ukraine, une voie déjà éprouvée» dans un contexte d'augmentation des prix russes.

Salem K.

Changes

L'euro lesté face au dollar par des chiffres décevants en Allemagne

L'euro, fragilisé par des chiffres décevants sur la production industrielle en Allemagne, mais aussi en France et en Espagne, baissait pour la quatrième séance d'affilée face au dollar et tombait à son plus bas niveau en quatre mois. Vers 20h00 GMT (21h00 à Paris), l'euro perdait 0,34 % face au billet vert, à 1,0946 dollar. Il est descendu un peu plus tôt jusqu'à 1,0942 dollar, soit son plus bas niveau depuis début octobre. «Les

chiffres décevants de la production industrielle dans la zone euro ont sans doute ouvert la porte à ce repli de la monnaie unique, qui évoluait encore au-dessus du seuil des 1,12 dollar en début d'année», a relevé Marc Chandler de Bannockburn Global Forex. Sur un mois, la production industrielle a plongé en décembre de 3,5 % en Allemagne, de 2,8 % en France et de 1,4 % en Espagne. «Ces statistiques relan-

cent les craintes de récession malgré la politique de taux d'intérêt négatifs menée par la Banque centrale européenne pour stimuler l'économie», a relevé M. Chandler. Le dollar de son côté «termine la semaine en hausse face aux autres grandes devises à la faveur de données montrant que l'économie se porte bien mieux qu'ailleurs dans le monde», ont constaté les analystes de Tempus.

N. T./Agences

Bourse Wall Street termine en baisse

LA BOURSE de New York a terminé en baisse vendredi, malgré un rapport solide sur l'emploi américain, reprenant son souffle après plusieurs séances qui l'ont amenée à de nouveaux records jeudi et en attendant d'en savoir plus sur le coronavirus. Son indice vedette, le Dow Jones Industrial Average, a perdu 0,94 %, pour finir à 29 102,51 points. Le Nasdaq, à forte coloration technologique, a cédé 0,54 %, à 9 520,51 points et le S&P 500, qui représente les 500 plus grandes entreprises de Wall Street, a aussi lâché 0,54 % pour terminer à 3 327,71 points. Sur la semaine toutefois, le Dow Jones a progressé de 3,00 %, le Nasdaq de 4,04 % et le S&P 500 de 3,17 %. Ils avaient tous les trois clôturé à des niveaux inédits jeudi. R. E.

Oran

Lancement de la réalisation d'un réservoir d'eau au nouveau pôle urbain de Misserghine

■ Un réservoir d'eau de 10 000 mètres cubes sera lancé en travaux dans les prochains jours au nouveau pôle urbain «Ahmed Zabana» de Misserghine (Oran), a-t-on appris de la Direction de l'urbanisme et de la construction.

Par Nassima A.

L'entreprise en charge de la réalisation de ce réservoir d'eau a récemment été installée dans le nouveau pôle urbain «Ahmed Zabana» où seront livrés cette année plus de 11 000 logements location/vente et les travaux de réalisation de ce réservoir débuteront dans les prochains jours pour un délai de 12 mois au plus tard. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme de développement consacré à ce nouveau pôle urbain, pour lequel une enveloppe financière de 1,8 milliard DA a été allouée pour achever les travaux de raccordement aux réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'éclairage public... etc. Il est prévu, dans le cadre de la même opération, la réalisation de deux autres réservoirs pour alimenter la population en eau potable dans le même pôle urbain, d'une capacité totale de 15 000 m³, selon la même source, qui a indiqué que les travaux seront lancés prochainement pour une période ne dépassant pas 12 mois. Le programme comprend également la réalisation de conduites d'eau potable sur une distance de trois kilo-

mètres de la station principale située près du pôle urbain «Ahmed Zabana» de Misserghine, ainsi qu'une station de pompage d'eau potable. Il est attendu la distribution en fin mars prochain de 2 304 logements de location/vente (AADL) au même pôle urbain et 1 835 logements similaires en mai prochain, selon les services de la wilaya. Par ailleurs, il est prévu l'attribution d'un quota de 6 252 logements du programme AADL en septembre prochain, avec la possibilité de distribuer un quota supplémentaire à la fin de cette année suivant le rythme d'avancement des travaux, a-t-on fait savoir.

Des fermes pilotes pour promouvoir l'agriculture de précision

Une action visant à promouvoir l'adoption des techniques agricoles dites de «précision» sera prochainement lancée à Oran en ciblant un échantillon de fermes pilotes, a-t-on appris à l'issue des Journées scientifiques consacrées par l'Université d'Oran-1 «Ahmed Benbella» à l'agriculture intelligente (smart farming). L'opération envisagée dans ce

cadre figure parmi les recommandations majeures ayant sanctionné les travaux de cette rencontre ouverte avec la participation de nombreux chercheurs et exploitants agricoles, a précisé le coprésident du comité d'organisation, le P Abdelkader Bekki. «Des agriculteurs ont déjà manifesté leur intérêt pour accueillir des essais pilotes faisant appel à des solutions innovantes à même d'améliorer le rendement des surfaces cultivées», a indiqué le P Bekki, également directeur du Laboratoire de recherche en Biotechnologie des rhizobiums et amélioration des plantes (LBRAP). Les participants ont aussi convenu de la nécessité de lancer une campagne de vulgarisation du «smart farming» qui s'appuie sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour traiter les paramètres influents inhérents à la météorologie et à la nature du sol, notamment. Cette rencontre



PH. > D. R.

scientifique a été marquée, jeudi, par une visite au niveau d'une exploitation dédiée à la production de raisin de table, implantée à Bousfer, à l'ouest d'Oran. Le recours à des techniques de précision (station météo, système d'irrigation automatisé) a permis aux exploitants de cette concession d'élever le rendement à près de 28 tonnes par hectare. Les Journées scientifiques ont été organisées par le LBRAP et le Laboratoire des Architectures

parallèles, embarquées et du calcul intensif (LAPECI), avec le soutien de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DG-RSDT). Cette manifestation a été ouverte par le vice-recteur de l'Université d'Oran-1, Smaïn Balaska qui avait annoncé la consolidation de la formation par la création d'une licence professionnalisant en «agriculture de précision» à la prochaine rentrée universitaire 2020/2021.

Constantine

Diminution «sensible» des quantités de marchandises non conformes saisies en 2019

Les quantités de marchandises non conformes aux normes de sécurité ou impropres à la consommation ont connu une diminution «sensible» en 2019 atteignant 99,37 tonnes contre 132,65 tonnes recensées en 2018, a-t-on appris de la Direction du commerce.

«L'intensification du travail de sensibilisation inscrit dans le cadre de la stratégie du secteur

avec la collaboration de différents partenaires, en plus d'opérations organisées en 2018, à l'instar de la fermeture des abattoirs illicites et la lutte contre le phénomène d'exposition des produits à l'intérieur des locaux commerciaux, sont autant de facteurs qui ont contribué à cette baisse», a précisé le chef du service de la protection du consommateur et de la répression des

fraudes, Abdelghani Bounaàs. Une diminution de la valeur financière des marchandises non conformes aux normes de sécurité ou impropres à la consommation a été enregistrée également en 2019, dépassant 29,24 millions DA contre 82,63 millions DA en 2018, a ajouté la même source. Durant cette période, 40 tonnes de produits non conformes aux normes d'éti-

quetage, plus de 37,07 tonnes de produits d'alimentation générale et 8,9 tonnes de viandes blanches et rouges ont été saisies, a indiqué M. Bounaàs.

Les actions réalisées dans ce domaine ont également permis de saisir près de 1,8 tonne de produits pharmaceutiques, en plus d'une tonne de pain vendu sur les trottoirs en l'absence de conditions d'hygiène, a-t-il fait

savoir. Le nombre de PV de poursuites judiciaires a connu pour sa part un recul, a relevé le responsable, soulignant que 2 326 PV ont été recensés l'année précédente contre 4 595 dénombrés en 2018. Il a soutenu à cet effet que la plupart des infractions enregistrées sont liées à l'absence d'hygiène, au manque d'information du consommateur par le biais de l'étiquetage, l'absence de l'autocontrôle et du certificat de garantie.

En 2019, pas moins de 72 locaux commerciaux ont été proposés à la fermeture, a affirmé M. Bounaàs qui a indiqué, en outre, qu'un montant de plus de 5,23 milliards DA de produits non facturés a été enregistré et 117 milliards DA résultant du gain illicite.

Samy T.

Tissemsilt

Prise en charge prochaine des malfaçons dans le projet de 800 logements AADL

Toutes les malfaçons relevées dans la réalisation du projet de 800 logements location/vente (AADL 2) à Tissemsilt seront prises en charge dans les prochaines semaines, a-t-on appris du directeur des projets AADL dans la wilaya. Les autorités de wilaya ont décidé de constituer une commission technique conjointe comportant plusieurs secteurs dont l'instance de Contrôle technique de la constructions (CTC), la protection civile, Sonelgaz pour inspecter tous les 800 logements AADL2, a-t-il fait savoir. Abdelkader Bensaid a déclaré lors d'une émission radiophonique qui a débattu de la situation de ces logements que la

commission a achevé son travail technique de terrain et a avisé l'entreprise turque chargée de la concrétisation de ce projet d'habitat qui s'est engagée à lever toutes les réserves et lacunes techniques et la livraison du pro-

jet au mois de mars prochain. Ce projet en cours de concrétisation au site du Plan d'occupation des sols (POS) «Sanawber» au chef-lieu de wilaya enregistre actuellement un taux avancé des travaux qui tirent à leur fin. Les béné-

ciaires de ce quota d'habitat ont déjà présenté leurs préoccupations aux autorités de la wilaya quant à des malfaçons dans la réalisation de ces logements. O. Y.

Tizi-Ouzou

Alimentation en gaz naturel de plus de 3 400 foyers durant ce mois de février

Quelque 3 430 foyers, répartis sur plusieurs localités de la wilaya de Tizi-Ouzou, seront alimentés en gaz naturel d'ici fin février courant, a indiqué dans un communiqué, la direction de distribution de gaz et d'électricité de Tizi-Ouzou. Un total de 25 villages et hameaux répartis sur 10 communes

à savoir Ait Toudert, Yatafen, Mkira, Ait Yahia Moussa, Béni Ziki, Iboudrarena, Maatkas, Makouda, Draa El Mizan et Ait Boumahdi, sont concernés par ces opérations de mise en service du gaz, a-t-on précisé. La direction de distribution d'électricité et de gaz a appelé les citoyens qui sont concernés par

ces mises en service à «achever les travaux d'installations intérieures et à faciliter la tâche aux entreprises qui sont à pied d'œuvre sur le terrain afin de permettre d'honorer les engagements dans les délais convenus».

R. R.

Des organisations internationales interpellent le Maroc

Pour la libération immédiate de la militante sahraouie Mahfouda Bamba Lafkir

■ L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme a lancé un appel urgent aux autorités marocaines pour garantir la sécurité physique et psychologique de la militante sahraouie, Mahfouda Bamba Lafkir, emprisonnée au Maroc, réclamant sa libération immédiate.



Par Ilham N.

L'Observatoire a, dans un communiqué publié vendredi, demandé également aux autorités d'occasions de fournir «les soins médicaux nécessaires pour améliorer l'état de santé de la détenue sahraouie, qui a subi une grave dété-

rioration de son état de santé en raison de refus de l'administration pénitentiaire de la transférer à l'hôpital».

L'observatoire a indiqué que «la grave situation que traverse la militante politique sahraouie Bamba Lafkir depuis son arrestation le 15 novembre 2019, dans le cadre de sa lutte pour son droit à l'autodétermination, a empiré

dans les conditions difficiles dans lesquelles une femme est arrêtée et dans le refus systématique des autorités d'occupation marocaines de lui fournir les soins médicaux nécessaires».

«Compte tenu de la gravité de la situation, l'Observatoire a renouvelé sa demande aux autorités marocaines d'occupation de garantir l'intégrité physique et

psychologique de la militante sahraouie, ainsi qu'à tous les défenseurs des droits de l'Homme au Sahara occidental occupé».

«M^{me} Lafkir, ainsi que tous les défenseurs sahraouis détenus dans les prisons marocaines, doivent être libérés», a déclaré l'Observatoire.

Il a ajouté : «Le Maroc doit immédiatement ouvrir une enquête approfondie, indépendante, efficace et impartiale sur les mauvais traitements dont elle a été victime, tout en identifiant les responsables de ces violations et en les traduisant en justice conformément aux instruments internationaux pour la protection des droits de l'Homme, conformément aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, notamment ses articles (1 et 2.12)». L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un partenariat de la FIDH et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible. La FIDH et l'OMCT sont membres de ProtectDefenders.eu, le mécanisme de l'Union européenne pour les défenseurs des droits de l'Homme mis en œuvre par la société civile interna-

le.

La RASD participe à la 36^e session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA avec une importante délégation

Une importante délégation sahraouie, dirigée par le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Salek, prend part à la 36^e session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA) qui se tient jeudi et vendredi à Addis-Abeba (Ethiopie).

«Cette session préparatoire de la 33^e session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, prévue les 9 et 10 février, permettra aux ministres des Affaires étrangères des Etats membres d'examiner les rapports en suspens en l'ordre du jour de l'organisation continentale», a indiqué le ministre sahraoui.

Analysant le rapport du comité des délégués permanents et sur la question de la situation des réfugiés en Afrique, Mohamed Yasslem Baisset, ambassadeur sahraoui auprès du ministère des Affaires étrangères, a noté que «la seule référence pour déterminer l'état et nombre de réfugiés dans le monde restent le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le HCR et les pays qui accueillent ces réfugiés». «Le discours du chef de la diplomatie sahraouie est intervenu en réponse à l'échec des tentatives marocaines de faire passer certains sophismes et de remettre en cause les chiffres adoptés par l'Union africaine à l'égard des réfugiés sahraouis», a-t-il souligné.

Les travaux de la 36^e session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA seront menés sous la présidence de Sameh Shoukry, ministre égyptien des Affaires étrangères, actuel président du Conseil exécutif, où les rapports des organes de formulation de politiques au sein de l'UA au sujet de l'année dernière 2019 «Vers une solution permanente aux déplacements forcés en Afrique», et un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en place de la Zone de libre-échange continentale, seront présentés.

La session adoptera également la note conceptuelle et la feuille de route sur le thème de la nouvelle année 2020 «Faire taire les armes : créer les conditions du développement de l'Afrique», en plus des dispositions relatives à l'élection de nouveaux membres de certains organes décisionnels de l'Union africaine.

Fatah B.

I. N./APS

Tunisie

Le Mouvement populaire propose 6 noms pour les portefeuilles ministériels

Le secrétaire général du Mouvement populaire, Zouheir Maghzaoui, a déclaré que son parti avait proposé 6 noms pour occuper des portefeuilles ministériels dans le prochain gouvernement, dont les ministères du Commerce, de l'Agriculture, de l'Emploi et des Sports.

«Notre parti est en mesure de prendre en charge ces portefeuilles», a-t-il souligné à la presse, vendredi-après-midi, au terme d'un entretien avec le Chef du gouvernement désigné, Elyes Fakhakh, au Palais Dar Dhiafa à Carthage.

Maghzaoui a toutefois précisé que «le Mouvement populaire n'est pas d'accord pour que le nouveau gouvernement soit composé de ministres partisans et indépendants», soulignant, à cet égard, que le mouvement «veut un gouvernement politique, dont la plupart des membres soient issus de partis, ce qui va permettre au gouvernement d'obtenir le soutien politique nécessaire».

«La neutralisation des ministères de souveraineté n'est pas lapanage de Fakhakh, mais devrait plutôt être faire l'objet de concertations avec le reste des partis», a-t-il affirmé. Le dirigeant du Mouvement populaire a toutefois laissé la porte ouverte à ce propos, affirmant qu'en cas de neutralisation par

Fakhakh des ministères régaliens «les personnalités proposées ne doivent avoir aucun lien avec les partis ou être suspectées de corruption, outre leur compétence avérée nécessaire».

Maghzaoui a précisé, d'autre part, que le Chef du gouvernement désigné «a présenté son point de vue en attendant d'autres séries de négociations», faisant état de «progrès sur certains points, sans avancer sur d'autres, en particulier ceux concernant les ministres indépendants».

«Pour le Mouvement populaire, le gouvernement Fakhakh est celui du président et que l'approche à son égard n'est pas une approche parlementaire, mais il y a des équilibres politiques qui doivent être pris en considération», a ajouté le dirigeant de ce parti qui s'inscrit dans la mouvance du socialisme et du nationalisme arabe.

Répondant à une question concernant le soutien politique du gouvernement et l'association du parti de Qalb Tounes, Maghzaoui a répondu que son mouvement «ne voit pas de changement dans les positions du Chef du gouvernement désigné Elyes Fakhakh, notamment après que Qalb Tounes a annoncé qu'il n'est pas concerné pas les portefeuilles ministériels». Il a estimé, à cet égard,

qu'«Ennahda n'a pas gagné» en insistant sur un élargissement du soutien politique à Qalb Tounes.

Quatre jours de repos pour Kaïs Saïed Le président de la République, Kaïs Saïed, doit se reposer 4 jours, lui recommandé son médecin.

C'est en tout cas ce qu'indique un communiqué publié sur la page officielle de la présidence de la République sur le réseau social Facebook.

Le chef de l'Etat souffre d'une inflammation au niveau de la gorge qui l'empêche de se rendre à Addis-Abeba, en Ethiopie.

Fakhfakh rencontre Nabil Karoui

Le Chef du gouvernement désigné, Elyes Fakhfakh, a rencontré dans la matinée de ce vendredi 7 février 2020 des représentants du parti Qalb Tounes à Dar Dhiafa.

La délégation de Qalb Tounes s'est entretenue avec Fakhfakh autour de l'avancement des consultations et du document contractuel. A cette occasion, Nabil Karoui a fait état de la préoccupation des citoyens qu'il dit partager.



Coronavirus

Plus de 720 morts, un premier mort non Chinois

■ L'épidémie du nouveau coronavirus, dont le bilan dépasse désormais les 720 morts, a fait sa première victime non chinoise, tandis que Hong Kong commençait hier à imposer des mesures de quarantaine drastiques pour tenter d'endiguer la propagation de la maladie.

Par Rosa C.

Un ressortissant américain de 60 ans porteur du virus est décédé jeudi dans un hôpital de Wuhan (centre de la Chine), à l'épicentre de l'actuelle crise sanitaire, a révélé à l'AFP l'ambassade des Etats-Unis, sans fournir de détails. Un Japonais sexagénaire est également mort de pneumonie dans un hôpital de la ville, a indiqué le ministère japonais des Affaires étrangères, mais il a précisé qu'il était «difficile» de dire si sa maladie était due au virus. Le nouveau coronavirus a déjà contaminé plus de 34 500 personnes et tué 722 patients en Chine continentale (hors Hong Kong et Macao) – soit 86 décès supplémentaires en 24 heures, le plus lourd bilan quotidien à ce

jour – ont annoncé hier les autorités sanitaires. L'épidémie continue de se propager ailleurs dans le monde. Plus de 320 cas de contamination ont été confirmés dans une trentaine de pays et territoires. Cinq nouveaux cas (quatre adultes et un enfant de nationalité britannique) ont été annoncés en France hier, portant le total à onze dans le pays. Jusqu'à présent, seul deux décès liés au coronavirus ont été enregistrés hors de Chine continentale : un à Hong Kong et un aux Philippines. Il s'agissait de citoyens chinois. Le bilan humain de l'épidémie s'approche désormais de celui du Sras (Syndrome respiratoire aigu sévère), qui avait tué 774 personnes dans le monde en 2002-2003. Cette situation alarmante a poussé Hong Kong à imposer une mesure

drastique : à partir de cette semaine, toute personne arrivant en provenance de Chine continentale devra s'isoler deux semaines chez elle, à l'hôtel ou dans tout autre hébergement. Les récalcitrants encouront six mois de prison. Les mesures de confinement restent par ailleurs strictes dans de nombreuses villes chinoises, où des dizaines de millions de personnes doivent rester confinées chez elles. La métropole de Shanghai (est), peuplée de 24 millions de personnes, est devenue hier la dernière municipalité en date à imposer le port du masque dans les lieux publics. En visite cette semaine à Wuhan, la vice-Première ministre Sun Chunlan a ordonné aux autorités locales d'adopter des mesures d

e «temps de guerre» pour rechercher les habitants atteints de fièvre en ratissant les quartiers. La ville, où est apparu en décembre l'épidémie de pneumonie virale, et la province environnante du Hubei sont coupées du monde depuis deux semaines par un cordon sanitaire. De nombreux pays musclent leurs mesures restrictives à l'encontre des personnes en provenance de Chine, et déconseillent les voyages dans ce pays. La plupart des compagnies aériennes internationales



PH. D. R.

ont interrompu leurs vols vers la Chine continentale. Dans le même temps, des milliers de voyageurs et membres d'équipage restent consignés sur deux navires de croisière en Asie. Au Japon, le nombre de personnes contaminées sur le paquebot Diamond Princess continue d'augmenter, grimant hier à 64 cas. Quelque 3 700 personnes à bord demeurent cloîtrées dans leurs cabines. A Hong Kong, 3 600 personnes subissent un sort similaire sur le World Dream, dont huit anciens passagers ont été testés positifs. En Chine, l'épidémie a pris un tour politique avec la mort vendredi du docteur Li

Wenliang, ophtalmologue de Wuhan qui avait donné l'alerte fin décembre après l'apparition du virus, avant de le contracter lui-même. Accusé de propager des rumeurs et réprimandé par la police, il fait désormais figure de héros national et de martyr face à des responsables locaux accusés d'avoir caché les débuts de l'épidémie. Dans des structures médicales débordées, les personnels soignants restent très vulnérables au virus : 40 employés d'un même hôpital universitaire de Wuhan ont été contaminés en janvier, selon une étude parue vendredi dans la revue médicale «Jama». R. C.



Commentaire

Réaction

Par Fouzia Mahmoudi

Ceux qui connaissent un tant soit peu le caractère inflammable de Donald Trump ne seront pas surpris d'apprendre que ce dernier n'aura pas tardé à se venger de ceux qui ont témoigné contre lui lors de son procès en destitution si tôt qu'il a été acquitté. Deux jours après son acquittement par le Sénat, Trump, a ainsi limogé deux membres de son administration. Le lieutenant-colonel Alexander Vindman et l'ambassadeur Gordon Sondland, tous deux témoins dans l'enquête en destitution contre le président des Etats-Unis. L'officier «a été escorté en dehors de la Maison-Blanche, a déclaré son avocat David Pressman. On lui a demandé de partir parce qu'il a dit la vérité.» «Je ne suis pas content de lui», avait déclaré un peu plus tôt Trump lors d'un échange avec des journalistes. Gordon Sondland a, lui, indiqué dans un communiqué, notamment relayé par le «New York Times» : «On m'a informé aujourd'hui que le président entendait me rappeler, à effet immédiat, en tant qu'ambassadeur américain auprès de l'UE.» L'homme d'affaires, nommé à l'ambassade de Bruxelles après avoir été l'un des donateurs de la campagne de Trump, échangeait fréquemment avec le président Républicain. Il avait notamment expliqué, lors d'une audition publique en novembre 2019, avoir dit aux Ukrainiens qu'ils devaient annoncer une enquête sur l'ancien vice-président Démocrate Joe Biden pour toucher une aide militaire de près de 400 millions de dollars (365 millions d'euros) gelée par la Maison-Blanche. A la suite de son témoignage, Trump a assuré ne pas bien le connaître. Alexander Vindman occupait depuis 2018 un poste de conseiller sur les affaires européennes au sein du Conseil de sécurité nationale à la Maison-Blanche. En juillet 2019, il avait écouté en direct l'appel téléphonique au cours duquel Donald Trump demandait à son homologue ukrainien d'enquêter sur son rival Démocrate Joe Biden. Jugeant la requête «inappropriée», il avait alors décidé d'alerter les juristes de la présidence, qui n'avaient pas donné suite à son signalement. En novembre 2019, il était revenu sur cet épisode lors d'une audition au Congrès très embarrassante pour le président. Des élus Démocrates ont aussitôt dénoncé ces «représailles» de la part du président. «L'ambassadeur Sondland et le lieutenant-colonel Alexander Vindman sont des fonctionnaires courageux, des héros et des patriotes, a écrit sur Twitter Mark DeSaulnier, élu Démocrate de Californie. La vengeance de Trump contre eux pour avoir dit la vérité est une action digne de dictateurs et de criminels, pas du président de la plus grande démocratie du monde.» Reste que la réaction du président milliardaire n'était que trop prévisible et que les réactions outrées de ses adversaires sonnent assez faux, le contrat implicite de confiance ayant dans ce cas-ci été rompu. Mais les Démocrates continuent à chercher un moyen de discréditer Trump en ces temps difficiles pour eux, non seulement du fait de l'échec du procès en destitution du président Républicain qu'ils fomentaient depuis 2016, mais aussi du fait des cafouillages embarrassants de la première élection primaire de leur parti en Iowa. Plutôt que de chercher désespérément à entacher Trump les Démocrates devraient se concentrer sur leur capacité à séduire des électeurs qui pourraient être tentés de confier leur nation quatre années de plus à un président au bilan décidément positif. F. M.

Terrorisme

Après la mort de son chef, quel avenir pour Al-Qaïda dans la péninsule arabique

La mort du chef yéménite d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique (Aqpa), tué sur ordre du président américain Donald Trump, soulève la question de son importance au sein du groupe jihadiste dont se sont réclamés des auteurs d'attentats anti-occidentaux, et de l'avenir de celui-ci. La Maison-Blanche a confirmé jeudi «l'élimination» au Yémen de Qassem al-Rimi, un des fondateurs et chef du groupe jihadiste, qui a revendiqué la fusillade perpétrée début décembre sur une base militaire américaine en Floride dans laquelle trois marins ont été tués. Premier commandant militaire d'Aqpa à sa création en 2009, Rimi avait été nommé chef de l'organisation après la mort de son prédécesseur, Nasser al-Wahishi, dans une frappe de drone américaine au Yémen en 2015. «Mais il n'était pas pour autant un bon leader et depuis sa nomination, l'aile terroriste internationale du groupe avait été atrophiée», estime Gregory Johnsen du Sanaa Center for Strategic Studies. Selon l'expert, deux candidats à sa succession se distinguent : «Khalid Batarfi qui, selon un récent rapport de l'ONU, dirige les opérations extérieures du groupe, et Saad ben Atef al-Awlaki, l'émir du groupe dans la province de Chabwa» (sud). Son successeur devrait

être annoncé «prochainement», selon Peter Salisbury de l'International Crisis Group, mais il n'aura «pas la même renommée que Rimi, et encore moins la stature de Nasser al-Wahishi». Selon l'exécutif américain, Rimi avait rejoint Al-Qaïda dans les années 1990, travaillant en Afghanistan pour Oussama ben Laden, chef d'Al-Qaïda et responsable des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. En 2018, Washington avait passé de 5 à 10 millions de dollars la récompense offerte pour sa capture. Sous le commandement de Rimi, Aqpa, basé au Yémen, a profité du chaos entraîné par le conflit qui y oppose depuis plus de cinq ans les forces progouvernementales, appuyées par une coalition menée par l'Arabie saoudite, aux rebelles Houthis, soutenus par l'Iran. Le groupe jihadiste a renforcé son emprise dans le sud et le sud-est du pays et a mené des opérations tant contre les Houthis que contre les forces progouvernementales. Mais les experts s'accordent pour dire qu'Aqpa avait déjà perdu de sa puissance avant la mort de Rimi. «Ses compétences de stratège militaire manqueront, mais la capacité d'Aqpa à opérer sur le terrain au Yémen avait déjà grandement diminué», affirme Elisabeth Kendall, spécialiste du

Yémen à l'Université d'Oxford. «En termes opérationnels, son activité a connu un pic en 2017 avec 270 attaques sur le sol yéménite, bien que la plupart aient été d'une ampleur limitée», ajoute la chercheuse. D'après M. Johnsen, Aqpa n'était déjà «plus que l'ombre d'elle-même», après que les Etats-Unis eurent abattu plusieurs de ses dirigeants par des frappes de drones ces dernières années. La mort de Rimi intervient quelques jours après qu'il eut revendiqué l'attaque meurtrière sur la base américaine à Pensacola, en Floride. L'auteur de l'attaque, un sous-lieutenant saoudien, avait «publié sur Twitter des messages hostiles envers les Etats-Unis» avant son attaque, dont une citation de ben Laden, tué en 2011 par les forces spéciales américaines, selon SITE Intelligence Group, un groupe américain spécialisé dans la surveillance des mouvements jihadistes. La disparition de Rimi est un coup dur de plus pour les opérations extérieures du groupe, mais avant l'attaque en Floride, «la dernière revendication par Aqpa d'une attaque à l'étranger remontait à 2015», dit M. Johnsen, en référence à l'attaque au siège de l'hebdomadaire satirique «Charlie Hebdo» à Paris qui avait fait 12 morts.

Un vibrant hommage rendu à Kaddour Darsouni

Spectacle de Abbas Righi à l'Opéra d'Alger

■ Un hommage plein d'émotions et de nostalgie était rendu vendredi soir à un des maîtres formateurs de la chanson malouf, à savoir Cheikh Kaddour Darsouni. C'est son élève, le chanteur andalou Abbas Righi, qui a animé cette soirée en interprétant des passages très connus de chansons constantinoises.

Par Abla Selles

Le chanteur andalou était vendredi soir à Alger pour rendre hommage à son mentor, Cheikh Kaddour Darsouni, un des maîtres formateurs de la chanson malouf. C'est à travers un cocktail de chansons dans le genre constantinois que le chanteur a voulu saluer les efforts de son maître à créer des générations d'artistes.

En effet, le nombreux public de l'Opéra d'Alger a pu apprécier deux heures et demie durant, un florilège de chansons malouf, brillamment interprétées par Abbas Righi, venu en «élève», a-t-il déclaré, pour dire «merci» à son maître Cheikh Kaddour Darsouni qui lui aura «tout appris», selon lui.

Absent à cet hommage pour «des raisons de santé», Cheikh Kaddour Darsouni, enseignant et fin pédagogue, a formé «quatre générations d'artistes», entre musiciens et interprètes. Lui rendre hommage à Alger est une manière de «donner à cet événement qui compte beaucoup pour moi, une dimension extra locale», a expliqué l'artiste.

«C'est grâce à lui (Cheikh Kaddour Darsouni) que je suis devant vous ce soir (...), je lui dois toute ma carrière», a déclaré



Abbas Righi devant le public qui a accueilli cet «aveu de grand homme» avec des youyou et une salve d'applaudissements.

Accompagné par une dizaine de musiciens-virtuose dont Samir Benkredera au violon et

Hakim Benchafra au qanun, l'artiste a interprété avec une voix présente et étoffée, «Nouba Raml K'bir - Chems el âchiya», «premier enseignement» du maître à son élève, a encore expliqué Abbas Righi. Parmi la quinzaine de

pièces qui ont constitué le programme de la soirée, «Chems el âchiya», «Ala ch'hou el âchiya», «Boâd ad'diyar», «Bah istibari», «Harramtou bik nouâssi», «Lawn el assel», «Dhalma», «Men frag gh'zali», «Chiq menhou», «Sid

Et'taleb», «Hamma ya Hamma» et «Ksentina».

Les sonorités aiguës des violons et du nay (flûte arabe), la densité des notes émises par le oud et la cadence rythmique maintenue par les «nekkaret» (petite percussion à deux tambours), ont dessiné dans l'espace de la salle les traits et donné le ton du genre Malouf.

Dans une ambiance de grands soirs, Abbas Righi, époustouffant d'énergie, a livré une prestation pleine, où il a généreusement mis en valeur le patrimoine musical du registre constantinois, faisant part, tout en souriant, de son «bonheur» de chanter pour un public «aussi réceptif et accueillant».

Cédant au déhanchement, les spectateurs ont accompagné le chanteur durant tout le long du concert en battant la mesure avec les mains et en reprenant ses refrains.

Présents à la cérémonie, les proches et les membres de la famille de Cheikh Kaddour Darsouni se sont vu remettre le trophée honorifique, la compilation en quatre CD du chanteur ainsi que quelques cadeaux symboliques par Abbas Righi et le directeur de l'Opéra d'Alger, Nouredine Saoudi, sous les applaudissements et les youyou de l'assistance. A. S.

«Moi, Si Mohand Ou M'hand» de Rachid Kahar

Les tribulations du poète racontées par lui-même

Dans son dernier roman, «Moi Si Mohand Ou M'hand, ma vie de bohème et de poèmes», Rachid Kahar revient sur le parcours atypique du poète d'expression kabyle dont la verve, de colère et d'amour, étonnamment résiliente face à l'adversité, continue de résonner plus d'un siècle après sa mort.

Après, «Si Mohand Ou M'hand, la vaine musique du vent», paru en 2006, Rachid Kahar récidive en 2019 avec «Moi Si Mohand Ou M'hand, ma vie de bohème et de poèmes», édité chez «Tafat», dans lequel il revient en 204 pages sur la vie tumultueuse de Si Mohand Ou M'hand. Cet «épicurien notoire», né vers 1850, et qui, bien que let-

tré, refusait de transcrire, voire de répéter, ses poèmes après les avoir déclamés.

«Qui les entendra, les écrira», avait tranché le poète qui ne dérogera jamais à la règle qu'il s'était imposée. Dans un récit déployé en vingt chapitres, le romancier tente de sensibiliser le lecteur à la beauté des «Isefra» (poèmes en tamazight) de Mohand Ou M'hand, à la densité de ses sentiments, à travers la traduction vers le français d'une quarantaine de ses poèmes replacés dans leur contexte historique, avec le souci particulier de en conserver la sensibilité et le lyrisme.

Prêtant sa plume au poète à qui il confie la charge de revenir

sur sa vie, l'auteur restitue par l'anecdote et des faits marquants les liens intimes entre le poète et son peuple. Des liens qui firent de l'un le témoin des malheurs de l'autre et le pourfendeur de ses travers, tout autant que le héros de ses espérances.

Se racontant, l'aède revient sur les bouleversements qui ont secoué son enfance durant la deuxième moitié du XIX^e siècle. De la conquête française de 1857 en Kabylie, jusqu'à l'assassinat du père et la dispersion de la famille, en passant par la destruction de son village natal et de l'école où il étudiait, rien n'aura été épargné au poète dans ses jeunes années.

Et ce sont ces drames accu-

mulés qui détermineront sa personnalité d'iconoclaste et de rebelle, réfractaire à l'ordre établi par «Ce monde (qui) dégénère. Où les ladres prospèrent. Et où les preux sont gavés de déboires», et qui inspire tant de dégoût au poète.

Déraciné, ne possédant plus rien, le jeune Mohand, écorché vif, se rendra vite compte qu'un «destin de poète errant l'appelle». Maudit, il s'abandonne aux paradis artificiels, oscillant entre plaisirs et remords : «Maintenant, je suis égaré. Je pêche et je le fais exprès. Connaissant Ta voie et m'en écartant».

La nostalgie de la terre natale, l'amour et l'amitié, le chagrin ou encore l'exil, autant de sujets

évoqués que le lecteur retrouvera dans Si Mohand Ou M'hand.

F. H.

AGEND'ART

Galerie d'Arts de l'hôtel Sofitel (El-Hamma, Alger)

Jusqu'au 15 février :

Exposition de photographies «Sur la route de Sefar, la ville éternelle de l'histoire» de Omar Dib.

Siège de la Fondation Ahmedet Rabah-Asselah

Jusqu'au 18 février :

Exposition collective d'arts plastiques «Un rêve... trois regards», avec l'architecte Chafa Uzani (Béjaïa), les artistes plasticiens Djamel Talbi (Tizi-Ouzou) et Mourad Abdelaoui (Aïn Beïda).

Ezzoua'Art Galerie

Jusqu'au 12 février :

Exposition «Errances» d'Amal Dekar.

Centre commercial Festival City (Batna)

Jusqu'au 14 février :

4^e édition du Salon national du livre.

Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (Alger)

Samedi 22 février :

Concert par l'artiste Zahia Benzengli, intitulé «Mosaïque andalouse». Un programme riche en poèmes et mélodies du patrimoine andalou et ses dérivés.

R. C.

Festival international des films des droits de l'homme

Deux courts métrages algériens en compétition

Les courts métrages algériens «Je raconterai tout à Dieu» et «Curse within shadows» ont été sélectionnés en compétition du 3^e Festival international des films des droits de l'homme «Erato», prévu du 21 au 25 mars prochain dans la capitale libyenne Tripoli, annoncent les organisateurs.

Les fictions «Je raconterai tout à Dieu» de Mohamed Ben Abdallah et «Curse within shadows» de Imad Ghedjati sont en compétition avec une cinquantaine d'autres courts métrages. Plusieurs fois primé dans des manifestations cinématographiques en Algérie, «Curse within shadows» explore en

15mn la manipulation de l'opinion internationale par la propagande médiatique qui arrive à détourner la population des problèmes cruciaux. D'une durée de 8mn, «Je raconterai tout à Dieu» relate l'histoire d'un soldat et d'un terroriste se retrouvant face à face dans un champ de bataille où il ne reste qu'une dernière balle à tirer. Entre autres films en compétition, «Ame» de la Syrienne Rym Abdelaziz, «19h15» de son compatriote Ramy Nizhal, «02 janvier» de la Tunisienne Safa Ghali, «The Sea Swells» de l'Iranien Amir Gholami, «Relax» du Marocain Brahim Benkhedda, «Les signes de minuit» de l'Égyptienne

Rofaida Djamel, ou encore «La neige tiède» de l'Irakien Adnane Chanar. Créé en 2017 par l'Organisation Erato pour l'information et la culture, ce festival, premier du genre en Libye, vise à encourager les jeunes cinéastes à orienter leurs créations vers des thèmes relatifs à la défense des droits de l'homme et la promotion de la culture des droits humains en Libye. Le festival œuvre à utiliser le cinéma comme «tribune de dénonciation des violations des droits de l'homme et des droits de l'enfant et de certains phénomènes comme la circulation illégale des armes», lit-on sur le site du festival.



Championnat d'Afrique de lutte (juniors)/4^e journée L'EN décroche la deuxième place en lutte libre

LA SÉLECTION algérienne juniors, avec dix médailles (2 or, 6 argent et 2 en bronze), a décroché la deuxième place par équipe de la lutte libre, vendredi lors de la quatrième journée des championnats d'Afrique (toutes catégories) qui se déroulent à la Coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger). La première place par équipes est revenue aux Egyptiens qui ont dominé les finales de la lutte libre avec un total de neuf médailles (6 en or, 2 argent et 1 en bronze), alors que la 3^e place est revenue aux Sud-Africains avec trois médailles (2 or, et 1 en bronze). «Cela fait deux mois qu'on est en train de préparer le rendez-vous africain d'Alger qui constitue une des priorités de notre fédération en vue du tournoi qualificatif pour les JO-2020 à El Jaidia au Maroc. Sincèrement, je ne m'attendais pas à une telle domination en lutte libre», a déclaré Mamdouh Farag, entraîneur en chef des sélections égyptiennes. Pour le technicien égyptien, «la stratégie de la fédération est basée sur les regroupements non-stop de toutes les sélections, toutes catégories confondues». «Nos lut-

teurs s'entraînent tous ensemble les uns avec les autres sans faire de distinction dans les catégories d'âge. Je suis très content pour les juniors de la lutte libre que vous aurez l'occasion de voir à l'œuvre dans la catégorie des seniors», a-t-il ajouté. De son côté, l'entraîneur de la sélection algérienne juniors de lutte libre, Aoune Fayçal, s'est dit «très déçu par la prestation des athlètes qui auraient pu terminer avec un nombre plus important de médailles d'or». «Nous avons tablé sur cinq médailles d'or. Nous étions déçus par la prestation de certains athlètes, notamment Fateh Benferdjallah, champion d'Afrique en titre dans la catégorie des 86 kg, mais malheureusement il n'a pu accéder à la plus haute marche du podium. La même chose pour Oussama Laribi (61 kg) et Mohamed Benmehiriz (57 kg)». A l'issue de la troisième journée des épreuves du championnat d'Afrique d'Alger, le total général des médailles algériennes s'élève à 54 médailles (13 or, 24 argent et 17 en bronze). La journée d'hier était consacrée à la lutte gréco-romaine et féminine (seniors).

La FAF intransigente La DNCG ne lâchera pas les clubs

■ Désormais, la Fédération algérienne de football est décidée à mettre fin à la magouille et la pagaille qui sévissent dans le football national et surtout les clubs professionnels des Liges 1 et 2, surtout avec la création de la Direction de gestion des clubs (DNCG) dont la mission est de passer au peigne fin la comptabilité de tous les clubs en exigeant d'eux la fourniture de tous les bilans comptables de la saison.



Abdouche poursuit sa mission de contrôle des clubs

Par Mahfoud M.

Jeux arabes féminins des clubs-2020 Les pongistes de l'ASF Arbaa s'illustrent

LES PONGISTES de l'Association sportive féminine de l'Arbaa ont décroché deux médailles (1 or, 1 argent), aux épreuves de tennis de table des Jeux arabes féminins des clubs, disputées vendredi à Sharjah. La médaille d'or a été obtenue en double, alors que celle en argent a été décrochée dans l'épreuve par équipes. En basket-ball, le GS Pétroliers s'est imposé

devant le club de Sharjah sur le score de 81 à 60, (mi-temps : 39-30) et assure sa qualification au 2^e tour. C'est la troisième victoire des Pétroliers, après celles obtenues devant les Saoudiennes d'Elite athlètes (115-36) et le Club féminin du Koweït (78-54), contre une défaite face aux Tunisiennes de l'ES Cap Bon (64-67).

Handball /Excellence messieurs La FAHB revoit sa copie pour la formule de compétition

LA FÉDÉRATION algérienne de handball a décidé de changer la formule de compétition du Championnat d'Algérie de handball Excellence messieurs, afin de permettre à la sélection nationale de bien préparer les prochaines échéances internationale, entre autres, le Tournoi de qualification olympique (TQO), prévu en avril à Berlin (Allemagne) et le mondial 2021 en Egypte. Réunis avec les présidents des clubs de l'Excellence messieurs, les membres du bureau fédéral de l'instance ont opté pour une formule de tournois pour le titre de champion de la saison en cours et le maintien. Selon la nouvelle formule de compétition, le titre de champion d'Algérie se jouera en trois tournois prévus à Alger et Skikda, dont les dates seront communiquées ultérieurement. Les équipes classées premières et deuxièmes à l'issue de la 1^{re} phase des groupes A et B bénéficieront d'un point de bonus. Concernant le maintien en Excellence, la FAHB a choisi la même formule qui se jouera en

trois tournois distincts. Les équipes de l'Excellence ont disputé ce vendredi la 8^e journée de la 1^{re} phase de compétition.

Pour mémoire, la sélection algérienne de handball, troisième de la CAN-2020, s'est qualifiée au Mondial-2021 en Egypte et jouera le Tournoi de qualification olympique (TQO), prévu en avril à Berlin (Allemagne), aux côtés du pays organisateur, la Suède et la Slovaquie.

LA SÉLECTION algérienne de basket-ball, récemment qualifiée aux éliminatoires de l'AfroBasket-2021, sera en stage de préparation du 15 au 24 février avec un effectif composé de 16 joueurs, a-t-on appris de la Fédération algérienne de la discipline.

Les basketteurs algériens effectueront d'abord un regroupement de deux jours à Alger, les 15 et 16 février, avant de s'enlever à destination du Maroc pour un stage précompétitif

Le président de la DNCG, Réda Abdouche, est catégorique : «Tout le monde doit fournir les documents comptables et celui qui ne le fera pas n'obtiendra pas les licences professionnelles». Voilà donc qui est clair pour ces dirigeants de clubs qui se croyaient tout permis et pensaient ne devoir répondre devant personne sur leur gestion chaotique, puisqu'ils manipulaient les bilans à leur guise. Ce ne sera plus le cas maintenant avec l'en-

gagement pris par la FAF de bien contrôler les clubs. Cela a commencé, d'ailleurs, avec l'affaire des dettes que de nombreux clubs ont contractées en ne payant pas les joueurs et les entraîneurs. Tout club qui a donc des dettes n'aura pas le droit de recruter et cela se répercutera donc sur les résultats techniques qu'il réalisera. Abdouche a indiqué qu'il fallait remettre de l'ordre dans le football national, étant donné que le fait d'avoir pardonné à certains a conduit à une gestion catastrophique et une situation désespérée. Les clubs

devront désormais être à cheval avec la comptabilité, surtout qu'on croit savoir que quatre clubs sont dans le collimateur et risquent de perdre leur statut de professionnel s'ils ne présentent pas leurs bilans dans les jours à venir, sachant qu'ils ont eu le temps qu'il fallait pour préparer les documents demandés. Voilà donc une bonne nouvelle pour la balle ronde nationale, surtout que certains barrons n'ont cessé de profiter de la manne financière que leur procure l'Etat pour s'enrichir encore plus.

M. M.

Salaires mensuels de Ligue 1 Française Slimani (Monaco) parmi les mieux payés

L'attaquant international algérien de l'AS Monaco, Islam Slimani occupe la 27^e position au classement des plus gros salaires mensuels des joueurs du Championnat de football de Ligue 1 française, selon une publication du journal sportif «L'Equipe» qui a dévoilé vendredi la liste du Top 30, dominée par une razzia du Paris Saint-Germain. Outre Slimani qui est

rétribué à hauteur de 380 000 euros/mois, l'AS Monaco a réussi à placer quelques joueurs au niveau des remplaçants parisiens. Ben Yeder (12^e avec 650 000 euros), Fabregas (15^e, avec 600 000 euros) et Bakayoko (19^e, avec 450 000 euros) se portent également bien. Au plus haut niveau, le PSG, sans surprise, a fait une véritable razzia avec les 11 plus

gros salaires de Ligue 1, et 15 des 20 plus gros. Au sommet de la pyramide, c'est le Brésilien Neymar qui est très loin devant tout le monde avec 3,060 ME par mois. Selon les estimations du journal sportif, il s'agit là des salaires bruts, donc versés par le club aux joueurs avant les prélèvements et les impôts, mais hors primes qui sont sujettes aux performances.

Eliminatoires AfroBasket-2021

La sélection se préparera mi-février au Maroc

d'une semaine (17-24 février), ponctué par des matchs amicaux face à des équipes locales. Concernant l'effectif convoqué pour ces deux stages, le staff technique national conduit par Bilal Faïd a fait appel à 16 joueurs, dont Mohamed Harat (Al Arabi du Qatar) qui fait son grand retour en sélection, ainsi que 10 éléments évoluant aux GS Pétroliers (5) et WO Boufarik (5). Le Cinq algérien, dont la dernière participation à l'AfroBasket remonte à 2015, s'était qualifié

aux éliminatoires de l'AfroBasket-2021 en prenant le meilleur sur le Cap-Vert, lors du tournoi de pré-qualification (groupe A), disputé les 15 et 16 janvier à Alger. L'Algérie avait remporté le premier match (79-67), avant de s'incliner (90-99) lors de la deuxième manche. Versée dans le groupe D des éliminatoires de l'AfroBasket-2021, l'Algérie évoluera aux côtés du Nigeria, du Mali et du Rwanda. Les rencontres du groupe D sont prévues lors de la fenêtre qualificati-

ve de novembre 2020. Vingt équipes réparties en cinq groupes de quatre prendront part aux éliminatoires de l'AfroBasket-2021. Dans chaque groupe, les équipes disputeront deux tournois qui se dérouleront en trois fenêtres internationales.

Trois groupes joueront du 17 au 25 février 2020 et les deux autres commenceront leur campagne lors de la fenêtre allant du 23 novembre au 1^{er} décembre 2020.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Décès

Le moudjahid Chérif Zennadi n'est plus

LE MOUDJAHID et combattant de l'ALN, Chérif Zennadi, est décédé hier matin à l'hôpital militaire de Ain Naadja, à l'âge de 87 ans, apprend-on auprès de sa famille. Né à Tébessa le 11 janvier 1933, le défunt a rejoint les rangs de l'ALN en 1956. Commissaire politique de la Zone 5 de la Wilaya I historique, Chérif Zennadi était chargé de missions de renseignement, de logistique et d'acheminement d'armements à travers les lignes Challes et Morice. Le défunt a pris part également à plusieurs batailles dans cette zone opérationnelle ainsi qu'à des actes de sabotage d'infrastructures coloniales. L'attaque d'un train de minerai, dans la localité de Boukhadra, a d'ailleurs été immortalisée par le réalisateur français René Vautier qui était dans la Zone 5 pour réaliser, en

1957, son célèbre film «L'Algérie en flammes». En janvier 1959, il apprend l'assassinat de son père, mort en martyr à Annaba, suite à un attentat perpétré par les forces coloniales. Il a été ensuite appelé à rejoindre l'état-major de l'ALN à Ghardimaou (Tunisie) au sein du secrétariat du colonel Houari Boumediene. Après l'indépendance, il décide de rejoindre la vie civile d'abord en qualité de vice-président du Croissant-Rouge algérien (CRA), puis au sein du corps diplomatique à Bonn (Allemagne) puis à Accra (Ghana). Il a ensuite été nommé à la tête d'importantes entreprises publiques, notamment en qualité de P-dg de la Coopemad. Le défunt, qui était père de 7 enfants, sera enterré aujourd'hui au cimetière de Bainem, à l'ouest de la capitale. **Hatem N.**

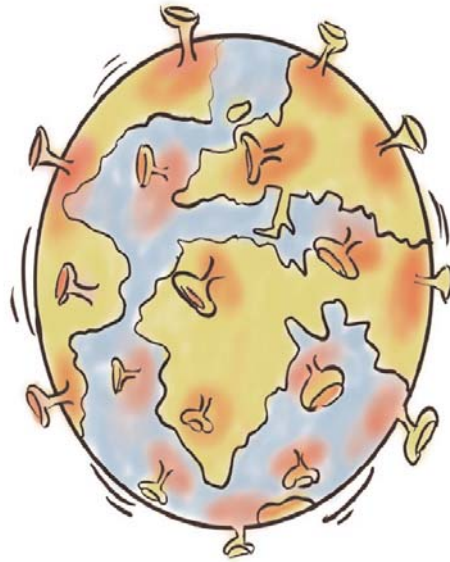
France

Démission du président de la Fédération des sports de glace

LE PRÉSIDENT de la Fédération française des sports de glace (FFSG), Didier Gailhaguet, a annoncé hier sa démission, dans le sillage de la crise ayant affecté son instance suite à des révélations de violences sexuelles. «Dans un souci d'apaisement, j'ai pris avec philosophie, dignité, mais sans amertume, la sage décision de démissionner», a-t-il annoncé aux journalistes à la sortie d'un conseil fédéral extraordinaire à Paris, mettant fin à un long règne qui avait commencé en 1998, avec une parenthèse entre 2004 et 2007. Il a dénoncé «la dictature ministérielle et notamment la honteuse menace d'un retrait de l'agrément de la fédération», brandi par la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, qui avait exigé sa démission lundi. Depuis plus d'une semaine, le sport français vit une crise sans précédent, déclenchée par une vague de

révélations de violences sexuelles. Plusieurs anciennes patineuses ont accusé trois entraîneurs d'avoir abusé d'elles entre la fin des années 1970 et le début des années 1990, quand elles étaient adolescentes. La ministre des Sports, Roxana Maracineanu, avait réclamé la démission de Didier Gailhaguet lundi, fustigeant un «dysfonctionnement général» à la fédération. Elle avait pointé la responsabilité de Gailhaguet dans le retour dans le circuit du patinage de l'entraîneur Gilles Beyer, malgré une enquête administrative au début des années 2000, pour des attitudes «inappropriées» avec des patineuses, qui avait conduit le ministre à le sortir de ses rangs en 2001. Didier Gailhaguet, 66 ans, avait assuré n'avoir jamais protégé Gilles Beyer et avait tenté de contre-attaquer en mettant en cause le ministère. **Racim S.**

Propagation mondiale de coronavirus



Louis

Djalou@hotmail.com

Tizi-Ouzou

Projection vendredi en avant-première du film «Le vent divin» de Merzak Allouache

■ Le nouveau film du cinéaste Merzak Allouache, «Le vent divin», produit en 2017, sera projeté vendredi en avant-première nationale à la cinémathèque de Tizi-Ouzou, a-t-on appris, hier, de la directrice locale de la culture, Goumeziane Nabila.

Par Racim C.

Cette projection, qui se déroulera en présence du cinéaste, interviendra en clôture d'un cycle de projections des œuvres du cinéaste et réalisateur, qui sera organisée du 9 au 15 de ce mois de février. «Ce sera une occasion pour le public local

de découvrir et de revoir l'œuvre du cinéaste et réalisateur qui sera présent pour la clôture de ce cycle de projections, en avant-première nationale, de son nouveau film» a indiqué M^{me} Goumeziane Merzak Allouache, auteur d'une riche filmographie connue du public algérien, a

produit, réalisé et écrit des scénarios pour beaucoup de films, dont le célèbre «Omar Guetlatou», «Madame Courage», «Alger Beyrouth. Pour mémoire», «Le repentir», «Enquête au paradis» ou «Bab el Oued city».

R. C./APS

Tipasa

La loi sera appliquée sur le blocage de trois communes

Des procédures légales appropriées seront prises concernant la situation de blocage enregistrée, depuis des années, au niveau de trois communes de Tipasa, a affirmé, hier, le nouveau chef de l'exécutif de la wilaya, Hadj Moussa Amar. «Les services de la wilaya vont prendre toutes les mesures légales nécessaires pour mettre fin à la situation de blocage enregistrée au niveau de certaines collectivités», a soutenu le wali, Hadj Moussa Amar, désigné à la tête de la wilaya de Tipasa dans le cadre du mouvement partiel effectué dernièrement par le président de la République,

Abdelmadjid Tebboune. Il a signalé la désignation, à cet effet, d'un «administrateur doté de toutes les prérogatives lui permettant de gérer les affaires courantes de la commune, en sa qualité de service public en relation directe et permanente avec le citoyen», a-t-il expliqué. Il s'agit, en l'occurrence, des trois communes de Hadjout, Daouda et Hattatba, dont la situation de blocage, enregistrée depuis 2017, a «eu un impact négatif sur la gestion des affaires des citoyens, particulièrement concernant la dynamique de développement et la gestion des déchets, parallèlement à une

situation de blocage dans la restauration et le transport scolaires, entre autres», est-il déploré. «Nous prendrons les mesures légales dictées par la loi, si les membres de toute Assemblée communale refusent de coordonner leurs actions, et impactent sur la bonne marche des affaires courantes des citoyens, en refusant de dialoguer entre eux, loin toute considération personnelle», a encore averti le wali de Tipasa. Il a particulièrement insisté, en sa qualité de chef de l'exécutif de la wilaya, a-t-il dit, sur «l'impératif de rapprochement des points de vues, et de l'aplanissement des conflits entre les élus, de façon à

assurer la bonne marche des affaires de leurs communes, du fait qu'ils sont les mieux placés pour connaître les préoccupations et problèmes de leurs collectivités», a-t-il estimé. Dans le même sillage, le wali Hadj Moussa Amar a fait part de «prémisses» pour un déblocage de la situation au niveau de l'Assemblée communale de Hadjout, depuis 2018, a-t-il dit, signalant avoir dernièrement reçu une correspondance des membres de cette Assemblée l'informant de leur «disponibilité à travailler de nouveau ensemble, loin des conflits». Une initiative «saluée» par le wali, qui a signalé

des «démarches en cours» concernant le blocage au niveau de la commune de Daouda. A noter que l'ex-wali de Tipasa, Mohamed Bouchama, avait décidé, en novembre dernier, de démettre le président de la commune de Hattatba, Mohamed Guerfi, de ses fonctions, parallèlement à la désignation d'un administrateur, après plus d'une année de blocage au niveau de cette Assemblée communale, dont les membres ne sont pas arrivés, à ce jour, à un accord pour l'élection d'un nouveau président pour la commune.

Slim O.